

**Avis adopté**

Séance plénière du 23 septembre 2025

*Inégalités de genre et santé des femmes au prisme de la périnatalité*

**Déclaration du groupe UNSA**

Cet avis pose le sujet de la périnatalité au centre de l'écosystème entre vie personnelle et les politiques publiques en matière d'accompagnement de la naissance d'un enfant. Cette période trop souvent pensée comme l'affaire des femmes mérite d'être appréhendée comme une période qui concerne le 2ème parent ainsi que tous les professionnels gravitant autour de celle-ci.

Tout en étant favorable à l'ensemble des recommandations, l'UNSA souhaite attirer l'attention sur quelques-unes d'entre elles :

Certes la révision des maladies professionnelles par les branches est une nécessité mais il est tout aussi indispensable que les risques professionnels en cas de grossesse fassent partie des négociations au sein des entreprises, dans les accords égalité professionnelle, QVCT.

La politique des 1000 premiers jours nécessite un pilotage fort et volontariste car un accompagnement personnalisé permet de mieux répondre aux fragilités afin d'inscrire ces 1000 premiers jours dans un parcours apaisé.

Cela pose également la nécessité de réformer les congés parentaux tant dans la durée que la rémunération pour les rendre attractifs et positionner le 2ème parent dans le développement afin d'inciter à la coparentalité et à un meilleur partage des tâches quotidiennes.

L'UNSA plaide pour la mise en place d'un congé de six mois indemnisés d'au moins 70 % de son salaire pour chaque parent. Ce dispositif renforcerait l'égalité parentale, limiterait la pénalisation des carrières des femmes et encouragerait un investissement équilibré des deux parents auprès de leur enfant.

**L'UNSA votera l'avis.**